
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A LA CHAUX-DE-GILLEY - LE 05 SEPTEMBRE 2016**

Présents : Tous les membres du Conseil communautaire, à l'exception de Ms G. BILLOT, C. POURCELOT, A. PELLEGRINI, G. CHEVENEMENT et Mmes S. BILLEREY et Cl. BIROST qui sont excusés
M. J-C. MAIRE remplace M. G. DORNIER et M. M. DONIER remplace M. P. COMBE

I – INTERVENTION G. MAGNIN-FEYSOT – BILAN D'ACTIVITES SYDED

Mme JOLIOT cède la parole à M. Gilles MAGNIN-FEYSOT en qualité de représentant de notre E.P.C.I. au SYDED.

Ce dernier souhaite d'abord faire le point sur les dossiers en cours.

Au-delà de l'intervention traditionnelle auprès des communes : aide à l'Enfouissement des Réseaux et à l'Eclairage public, le SYDED s'est investi dans le chantier de l'Electromobilité, avec le développement des véhicules électriques

En bref, le coût d'installation d'une borne est estimé à 10 000 €, dont 2 500 € restant à charge de la Collectivité candidate.

A ce sujet, il est proposé de recenser à l'échelle de la Communauté, les communes qui seraient candidates à l'installation d'une borne (*un courrier d'intention suffit*)

Il évoque par ailleurs le soutien apporté, avec l'intervention des Conseillers en Energie Partagées, qui aident les communes à mettre en place un Programme d'économies d'énergie, à partir d'un Diagnostic complet des équipements.

Et il rappelle que 70 % de l'Electricité communale est consacrée à l'Eclairage public et qu'il existe aujourd'hui des dispositifs plus économiques : horloges astronomiques, commande groupée en terme de maintenance ...

G. MAGNIN-FEYSOT conclue son intervention en abordant la Taxe sur la Consommation Finale sur l'Electricité

Il s'agit là d'un Dossier récurrent et délicat que le Président du SYDED a souhaité finalisé, sachant que le Doubs était parmi les récalcitrants avec un vote à 0%.

L'argumentaire étant de disposer de davantage de fonds pour mieux aider les communes. Mais ce sont tout de même les consommateurs qui sont les contributeurs.

A l'issue du vote, le Coefficient a été fixé pour 2016 à 6 %, dont 35 % reversés aux communes qui délibèrent en ce sens. Le taux sera voté tous les ans.

Après questionnement, notre représentant confirme son vote en faveur de la Taxe et Mme JOLIOT lui demande de relayer auprès des instances du SYDED, le mécontentement des élus de la Communauté de Communes de Montbenoit.

II – EVOLUTION DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES – ECHEANCE 2020

Au terme de la Loi NOTRe, qui vise entre autre à renforcer la place de l'Intercommunalité, les Communautés de Communes auront à exercer 7 compétences obligatoires d'ici 2020 :

- Aménagement de l'Espace / Actions de Développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'Accueil des Gens du Voyage
- Collecte et traitement des Déchets
- Gestion des Milieux aquatiques et prévention des Inondations
- Eau et Assainissement

Parmi les compétences obligatoires, à exercer d'ici 2018, la compétence Aire d'Accueil des Gens du Voyage suscite le débat, quant aux modalités de sa mise en œuvre.

Concernant **la Compétence Eau / Assainissement**, la réflexion est en route avec un Groupe de travail. L'objectif d'ici la fin de l'année est de disposer des 1^o simulations financières, pour aborder la question de la Tarification. Etant entendu que la Communauté aura l'obligation de disposer de Budgets équilibrés Eau / Assainissement sans subvention d'équilibre, ce qui impactera nécessairement les usagers du Service.

M. MARGUET s'interroge quant aux modalités de gestion de l'Eau à une échelle si vaste, compte-tenu de la variété des modes d'exploitation. A ce sujet, la présidente fait part des difficultés administratives rencontrées dans le projet de Recherche en Eau à Enteroches.

S'agissant de la compétence **Maison de Services publics**, qui demeure optionnelle. M. MARGUET confirme à l'Assemblée la finalisation du Projet à Gilley sous maîtrise d'ouvrage communale. Et à ce propos, il regrette la stigmatisation de la part de certains élus, s'agissant des projets sur Gilley. A ce propos, Mme JOLIOT évoque l'opportunité de se doter d'une Maison de la Communauté adaptée à la dimension du territoire et aux compétences futures. Elle pense par ailleurs, qu'il convient de réfléchir à la compétence Action Sociale Intercommunale.

Pour conclure, M. Alain MARGUET fait part de ses craintes en terme de Voirie et évoque le possibilité pour les routes départementales de réintégrer le giron des E.P.C.I.

III - POLITIQUE DES FONDS DE CONCOURS - PROJETS & SUITE A RESERVER

Un rapide bilan est proposé aux élus, avec pour constat : une faible consommation des crédits pour 2016.

Il est important pour une bonne lisibilité budgétaire de voir les projets se concrétiser dans les meilleurs délais, ou au moins arrêter une Programmation pluriannuelle.

A ce propos, un courrier de relance sera adressé aux communes pour connaître leurs intentions, sachant que cette enveloppe ne sera probablement pas reconduite en 2018, compte-tenu des charges futures incombant à la Communauté. Les Fonds de Concours étant financés par l'Autofinancement, notre marge de manœuvre se trouvera d'autant réduite avec l'exercice de compétences nouvelles sur les prochains budgets.

IV - SOLLICITATIONS DIVERSES

►Soutien aux équipements sportifs et culturels

Dans un premier temps, Mme JOLIOT évoque la demande d'aide émanant de la commune de Maisons-du-Bois pour le Projet d'Extension des Vestiaires du Stade de Football.

La Commune ayant déjà consommé ses fonds de concours sollicité la Communauté pour une aide exceptionnelle au titre des Equipements sportifs.

Cette demande est validée pour un montant de 10 000 €, moins une abstention.

Elle propose ensuite d'engager une réflexion, pour abonder aux projets d'équipements sportifs sous maîtrise d'ouvrage communale, avec un cahier des charges préalable, et éviter toute règle du précédent.

M. GIRARDET souhaite que le le projet d'Eclairage du Terrain de Football de Arçon, rentre dans cette enveloppe.

Mme JOLIOT fait ensuite part de la demande exceptionnelle de Club de Football d'Entreerches qui sollicite une aide pour l'acquisition d'un tracteur, sachant que le Club évolue en LR3 et se trouve confronté à de fortes charges financières.

Cette demande est validée à hauteur de 1 000 €, moins une abstention.

►Action socio-culturelle

Parmi les autres sollicitations, la Présidente évoque un entretien avec les représentants de l'Ecole de Musique de Gilley, qui rencontrent des difficultés budgétaires d'ordre structurel. M. GIRARDET s'étonne d'une telle demande, affirmant qu'il existe aussi une Ecole de Musique sur Arçon, qui ne rencontre pas de problème. Un soutien de la Communauté pourrait être envisagé, mais sous réserve de critères restant à définir et pour respecter une équité entre les acteurs du monde associatif. La question de l'Aide au milieu associatif fera l'objet de débats lors de la prochaine Assemblée.

►Divers

Pour terminer, Mme JOLIOT aborde le projet de bâtiment d'Accueil sportif sur le Stade de Biathlon de Arçon. Ce dernier avait évoqué lors des Orientations budgétaires de 2016 avec l'inscription de la somme de 45 000 € HT. Le coût résiduel d'investissement d'environ 20 000 € est ensuite répercuté sur l'Entente saugette.

Elle propose qu'un Dossier de Demande de Subvention soit déposé auprès des financeurs potentiels.

M. MAGNIN-FEYSOT conclue en évoquant l'important Chantier de Rénovation de l'Abbaye de Montbenoit. Mme la Présidente en prend acte, dans l'attente d'un Dossier plus complet .

► En apartée

M. G. MARGUET prend ensuite la parole en abordant la question scolaire.

Il recherche une résidence administrative pour l'accueil d'un maître E, un maître G et un psychologue.